

L.A.

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

## SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Nominations ecclésiastiques. — IV Les discours du pape à Noël. — V Le Père Allard. — VI M. l'abbé Santoire. — VII Courtes réponses à diverses consultations. — VIII Soeurs de Sainte-Anne: Vêture et profession religieuse. — IX Soeurs de Miséricorde: Vêture et profession religieuse.

## AU PRONE

Le dimanche 11 février

On annonce :

Dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, jeudi, 11e anniversaire du sacre de Mgr l'évêque.

## OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 11 février

Office du dim. de la Sexagésime, **semi-double**, (privilegié contre tout office de 2e cl.); mém. de Notre-Dame de Lourdes; préf. de la Trinité. — Vêpres du dim.; mém. des Ss. 7 Fondateurs des Servites et de N.-D. de Lourdes.

## TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 18 février

On anticipe au dimanche de Quinquagésime, les solennités de titulaires qui tombent du 19 au 24 février.

Tous les titulaires dont l'office tombe depuis le 1er dimanche du Carême, n'auront leur solennité que le IVe dimanche après Pâques (le 6 mai), le IIe et le IIIe dimanche étant occupés par les solennités de l'Annonciation et de saint Joseph.

Diocèse de Montréal. — Du 14 février, saint Valentin.

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 24 février, saint Matthias.

Diocèse de Nicolet. — Du 16 février, saint Samuel <sup>1</sup>.

Diocèse de Mont-Laurier. — Du 15 février, saint Faustin et saint Jovite.

Diocèse d'Haileybury. — Du 24 février, saint Matthias (Parent).  
J. S.

#### PRIÈRES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	13 février.	— Saint-Léonard-de-Port-Maurice. — Noviciat des Oblats.
Jeudi,	15	“ — Mont-Sainte-Marie.
Samedi,	17	“ — Sainte-Elisabeth.
Dimanche,	18	“ — Notre-Dame.

#### NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. l'abbé Peter Heffernan, curé de la nouvelle paroisse de Saint-Augustin-de-Cantorbéry ;

M. l'abbé Edward Walsh, vicaire à Saint-Gabriel ;

M. l'abbé Alexandre Bélanger, vicaire à Saint-Edouard, Montréal.

#### LES DISCOURS DU PAPE A NOEL

**R**N répondant aux vœux que lui avait adressés, au nom du Sacré-Collège, Son Eminence le cardinal Vannutelli, le doyen des cardinaux — celui-là même qui vint comme légat à Montréal pour le congrès de 1910 — Sa Sainteté le pape Benoît XV a prononcé, la veille de Noël, le 24 décembre dernier, un discours important, dont nous nous faisons comme un pieux devoir d'enregistrer le texte dans notre *Semaine religieuse*.

(1) La fête de saint Fulgence doit maintenant se faire le 2 janvier (avec renvoi de la fête du S. Nom de Jésus au 3) et sa solennité le dimanche suivant, ou si c'est le 6, le 20 janvier. Si on l'a omise le 7 janvier, on pourra la faire le 18 février.

“ Le  
dinal  
ne sau  
dis que  
tes qui  
tuelle  
ruines.  
Emin  
poids d  
ples du  
l'object  
ble por  
leurs, è  
mer les  
tions.  
Vannu  
Bethlée  
reconn  
dre, l'a  
Et le  
produis  
“ Un  
me—da  
le doux  
tater co  
sonne.  
courage  
romaine  
malheur  
forts, te  
taurée,  
Notre-S

“ La nacelle dont vous êtes le sage rocher, avait dit le cardinal doyen au Saint-Père, a des promesses indéfectibles et ne saurait rien craindre pour ses destinées immortelles, tandis que la société civile est exposée aux dommages des tempêtes qui l'ont privée de l'inestimable trésor de la concorde mutuelle et ont répandu partout les misères, les désolations, les ruines. ” C'est pourquoi, les cardinaux, avait continué Son Eminence, forment des vœux pour les peuples qui portent le poids de tant d'épreuves. Ils suivent, en ce faisant, les exemples du père commun, dont les sollicitudes, sans cesser de viser l'objectif supérieur d'une pacification pleine, stable, honorable pour tous, s'appliquent en attendant à adoucir les douleurs, à fortifier les courages, à secourir les misères, à réclamer les exigences de la justice et à en condamner les violations. Que la flamme de la bonne volonté, avait conclu Mgr Vannutelli, condition du succès rappelée par les anges de Bethléem, s'allume vive et pure dans les coeurs et leur fasse reconnaître la source d'où la paix émane, la voie pour l'atteindre, l'autorité établie par Dieu pour la protéger !

Et le Saint-Père a répondu par ce discours que nous reproduisons de *La Croix* de Paris.

“ Une fois encore—et c'est déjà malheureusement la troisième—dans la tourmente où se déroule Notre suprême ministère, le doux rite de la solennité de Noël Nous met à même de constater combien étroitement le Sacré-Collège est uni à Notre personne. Nous trouvons une preuve de cette union dans les encourageantes félicitations que les cardinaux de cette Eglise romaine, toujours mère des délaissés et toujours secourable aux malheureux, ont voulu Nous adresser pour Nos humbles efforts, tendant, aussi longtemps que la paix n'aura pas été restaurée, à adoucir les maux de la guerre. Louange en soit à Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, couvrant de sa personne les

membres de ceux qui souffrent, inspire, reçoit les oeuvres de charité et leur donne toute leur valeur. Mais cette adhésion se manifeste plus clairement encore par l'identité de pensées et d'aspirations que par la bouche de son vénérable doyen, aux paroles duquel une longue expérience et un esprit très averti confèrent une valeur spéciale, le Sacré-Collège a déclaré partager avec le chef de l'Eglise.

“ Echo harmonieux du chœur unanime des anges, dont les notes si pures ne cessent de résonner avec éclat à travers le fracas des armes et les explosions des haines, votre voix, Monsieur le cardinal, a répété le souhait propre à Jésus et à la fête de sa nativité, le souhait de *la pacification des hommes*; et, comme pour ajouter encore de la clarté à la prière jusqu'ici non exaucée, vous n'avez pas oublié de faire des vœux chaleureux pour que, à la recherche de la paix, objet constant de notre désir, il ne manque de la part de personne la condition qui en accompagna l'annonce elle-même dans la grotte de Bethléem : *Paix aux hommes de bonne volonté*.

“ Nous ne Nous laisserons jamais de répéter combien ce vœu Nous agrée et combien Nous semble opportun l'avertissement qui l'accompagne. Nous avons en plusieurs documents de Notre pontificat mentionné la nécessaire condition de la bonne volonté, et, à l'instar de Notre premier prédécesseur <sup>1</sup>, Nous estimons qu'il est de Notre devoir d'en réveiller le souvenir par Nos avis adressés indistinctement à tous Nos fils—*justum arbitror suscitare vos in commonitione*. Et comment, en effet, Nos fils pourraient-ils aspirer avec Nous à la paix, à cette paix juste et durable qui doit mettre fin aux horreurs de la guerre présente, si aucun bien conditionnel n'a jamais pu être obtenu sans l'observation de la condition dont il dépend. Le *pax hominibus bonæ voluntatis* résonne aujourd'hui comme

<sup>1</sup> II Petri, I, 13.

une promesse  
où il retentit,  
nouveau-né.

“ Plus d'un  
pêta qui envel  
les supplicatio  
et en mesurant  
et domestiques  
souvenu des la  
lem pécheresse  
mes, si éloque  
Rédempteur N  
tu... quæ ad  
tuis... eo quo  
que parmi les  
l'Enfant pacifi  
sibi ; que, pou  
les puissants s  
nations considé  
l'assistance de  
voit, et que, m  
nêtre bien plus  
les adversaires  
prières du père  
par les voies de  
paix, afin que l  
*osculatae sunt*  
vèle. Nous N  
réaliser ce vœu  
bons et à caus  
membres du Sa

<sup>2</sup> Ps., LXXXIV, 1

une promesse conditionnelle, ni plus ni moins qu'au moment où il retentit, la première fois, sur le berceau du Rédempteur nouveau-né.

“ Plus d'une fois, dans le cours affreux de l'horrible tempête qui enveloppe une si grande partie du monde, en lisant les supplications des mères, des épouses, des pères, des enfants, et en mesurant par le regard et par le coeur les ruines sociales et domestiques de l'immense cataclysme, Nous Nous sommes souvenu des larmes versées par Jésus en présence de Jérusalem pécheresse, incroyante, orgueilleuse. Mais, plus que les larmes, si éloqu岸tes par elles-mêmes, les paroles attristées du Rédempteur Nous ont frappé d'effroi : *Quia si cognovisses et tu... quae ad pacem tibi nunc autem abscondita sunt oculis tuis... eo quod non cognoveris tempus visitationis tuae*. Oh ! que parmi les concerts angéliques et par le doux attrait de l'Enfant pacifique la terre connaisse maintenant *quae ad pacem sibi* ; que, pour mettre un terme à la destruction des peuples, les puissants secondent la voix de ce sénat éminent ; que les nations considèrent que, à la lumière de la foi, et moyennant l'assistance de celui qui est la voie, la vérité et la vie, l'Eglise voit, et que, même par une sorte d'intuition, son regard pénétre bien plus loin que les yeux de l'humaine fragilité ; que les adversaires cèdent enfin aux avertissements répétés et aux prières du père de la famille chrétienne, et qu'ils préparent, par les voies de la justice, l'avènement et l'embrassement de la paix, afin que les paroles de l'antique psalmiste *justitia et pax osculatae sunt* <sup>2</sup> trouvent de nos jours une application nouvelle. Nous Nous sentons encouragé à espérer de voir se réaliser ce voeu — et à cause des souffrances expiatriques des bons et à cause des saintes invocations de Nos chers fils, les membres du Sacré-Collège, les premiers de tous.

<sup>2</sup> Ps., LXXXIV, 11.

“ Quant à Nous, tranquille sur le sort de l'Eglise à laquelle, parmi les vicissitudes de peines et de joies, la main toute-puisante de Dieu ne fera jamais défaut, c'est avec confiance aussi que Nous arrêtons Nos yeux sur l'avenir des Etats que dans sa miséricorde le Seigneur ne fit point inguérissables.

“ Nous arrêtons Nos yeux avec confiance sur vous aussi, Messieurs les cardinaux, et sur tous ceux qui vous font une digne couronne et qui tous, dans une mesure diverse, participent à l'exercice de cette charité qui a toujours été le partage fortuné et qui spécialement aujourd'hui est la noble tâche de l'Eglise de Rome. S'il vous a plu, dans votre affection de fils, de Nous reconforter par la prière de l'Eglise *Dominus conservet eum, et vivificet eum*, il Nous plaît à Notre tour de prier le père céleste afin que *quos dedit mihi non perdam ex eis quemquam*. Il Nous plaît aussi de le conjurer pour que, reçue au berceau de Jésus, la paix de Dieu qui dépasse tout sens humain garde vos coeurs et vos intelligences. Il Nous plaît enfin de vous reconforter par ce gage de l'amour paternel qui, dans les difficultés de la vie, fortifie le coeur des fils, et que Nous vous présentons en vous accordant avec effusion la bénédiction apostolique. ”

### LE PERE ALLARD

**N**OUS nous inclinons, il y a quelques semaines, devant la tombe du vénéré Père Lacombe, et voici qu'un de ses frères en religion, et l'un de ses émules dans l'oeuvre des missions, le non moins vénéré Père Allard, l'ancien vicaire général de Mgr Taché, vient lui aussi de partir, à 79 ans, pour un monde meilleur. Il est mort, après quelques mois de maladie, à l'hôpital Saint-Boniface, le 10 janvier au matin. Pendant un demi-siècle, le Père Allard a évangélisé les sauvages et fait l'oeuvre du bon Dieu. C'est avec le plus pro-

fond respect  
cette autre to  
Père Lacombe

Sur une far  
Allard de Cha  
de leurs soeur  
deux : Soeur  
après cinqu  
à la belle cha  
de la cathédra  
curé de Mont  
Allard, curé d  
mère de cette  
vivaient donc  
vant leur bien  
les élevèrent d  
ne. Aussi n'e  
une particuliè  
qu'à en choisir  
Joachim-Alb  
vième. Son ex  
vrage. Il y av  
lard, pour qu'o  
passe-droit! N  
dans cette chré  
l'église, mais e  
de la foi, et, ce  
lisant, tant on t  
missionnaires.  
s'exclama un jo  
bien beau", re  
lors décidée. I

Tout respect qu'il nous convient de nous agenouiller devant cette autre tombe d'un missionnaire oblat, qui fut, comme le Père Lacombe, tout entier à sa vocation.

\* \* \*

Sur une famille de quinze enfants, ils furent quatre, de ces Allard de Chateauguay, qui devinrent prêtres, tandis qu'une de leurs soeurs se faisait Soeur grise. Il n'en reste plus que deux : Soeur Allard, précisément, qui vaque encore avec zèle, après cinquante ans de vie religieuse, aux soins de la sacristie à la belle chapelle de notre Hospice Saint-Joseph, tout près de la cathédrale, à Montréal, et M. l'abbé Téléphore, ancien curé de Montebello et de Hull, retiré à Sainte-Agathe. Mgr Allard, curé de Sainte-Martine, est leur neveu. Le père et la mère de cette belle famille, Charles Allard et Amélie Primeau, vivaient donc à Chateauguay, il y a quatre-vingt-ans, en cultivant leur *bien* et en servant Dieu. Leurs quinze enfants, ils les élevèrent dans les meilleures pratiques de la vie chrétienne. Aussi n'est-il pas étonnant que Dieu ait regardé avec une particulière affection cette bonne et pieuse famille jusqu'à en choisir cinq pour son service.

Joachim-Albert, le futur oblat, était, m'a-t-on dit, le neuvième. Son enfance fut celle des autres, à l'école et à l'ouvrage. Il y avait trop d'enfants sous le toit de Charles Allard, pour qu'on s'amusât à en gêner un et à se permettre des passe-droit ! Non seulement on faisait la prière en commun dans cette chrétienne famille, et on fréquentait régulièrement l'église, mais encore on lisait les *Annales de la Propagation de la foi*, et, ce qui est significatif, on pleurait parfois en les lisant, tant on trouvait édifiants et touchants les sacrifices des missionnaires. " Comme c'est beau d'être ainsi à Dieu ! " s'exclama un jour le père, tout en larmes. " Oui, ce doit être bien beau ", repartit le jeune Joachim. Sa vocation fut dès lors décidée. Il serait missionnaire.

Après ses études au collège et au séminaire des sulpiciens à Montréal, il y fut ordonné par feu Mgr Guigues le 23 septembre 1865. Il avait 27 ans, étant né à Chateauguay le 30 janvier 1838. Il fut quelques mois vicaire à Berthier. Mais, dès 1866, en ayant obtenu l'autorisation, il entra chez les oblats et y prononçait ses vœux en 1867. On le nomma professeur au collège de Saint-Boniface, puis, tout de suite, l'année suivante, missionnaire. C'était son rêve d'adolescent qui se réalisait.

Quand Notre-Seigneur envoya ses apôtres évangéliser le monde, il leur accorda incontinent le don des langues — *et variis loquebantur linguis*. S'il ne juge pas expédient d'en agir encore ainsi, il reste que c'est la règle, règle voulue par le bon sens autant que par l'esprit de foi, qu'un missionnaire doit commencer par apprendre la langue ou les langues de ceux à qui il va porter la bonne nouvelle. La prétention de certains prédicants modernes, qui voudraient contraindre leurs ouailles à n'entendre que leur langue à eux, est rien moins qu'apostolique. Le Père Allard dut donc apprendre les langues de ses sauvages, le cris et le sauteux, et cela sans dictionnaire et sans grammaire, puisqu'il n'y en avait pas encore. Il a souvent dit plus tard que ce lui fut un rude travail et une dure épreuve.

Missionnaire, il fut chargé des missions de Saint-Charles (1868-1876), de Fort Alexandre (1876-1880), de Piguish (1880-1898), de Fort Francis (1898-1904). Entre temps, il bâtit des chapelles (Fort Alexandre, Piguish, Selkirk, White-mouth, Fort Francis et Big fort). C'est également en ce temps-là, quand il était à Piguish, en 1887, qu'il fut nommé vicaire-général par Mgr Taché, qui aimait à compter sur sa prudence et son bon jugement. A plusieurs reprises, il fut dans des circonstances difficiles, l'interprète ou le chargé d'affaires du grand archevêque. A la mort de Mgr Taché

et avant la  
administra  
nommé, en  
nipeg. Il p  
dans la pr  
mieux, il ref  
ra, aux enf  
sions, disait  
je suis enco  
pourtant Di  
les souvenir  
d'abord. Il  
l'automne de  
prit le chemi

Il nous est  
de missionna  
de ce vieux c  
mots ce qu'i  
et un oblat d  
ainsi que nou  
ges du catéch

Un jour, n  
guish pour al  
geait en traîn  
sait. Au bout  
te cinq malade  
soigner. Il se  
vres gens le n  
tifier en mêm  
prirent du mi  
Piguish. Au  
en un certain  
des protestant

et avant la prise de possession de Mgr Langevin, c'est lui qui administra le diocèse de Saint-Boniface. Devenu vieux, il fut nommé, en 1905, chapelain des Soeurs de Miséricorde à Winnipeg. Il prit quelque repos, l'an dernier, au milieu des siens, dans la province de Québec. Mais aussitôt qu'il se sentit mieux, il retourna, à 78 ans, pour faire le catéchisme, à Kenora, aux enfants sauvages. " Je me dois tout entier aux missions, disait-il; je me suis donné à Dieu pour cela. Puisque je suis encore capable d'être utile, je m'en vais là-bas. " Et pourtant Dieu sait s'il aimait à se rappeler, au milieu de nous, les souvenirs du bon vieux temps! Mais il était missionnaire d'abord. Il le devait prouver jusqu'à la fin. Ce n'est que l'automne dernier, en octobre, que, contraint par la maladie, il prit le chemin de l'hôpital.

Il nous est bien impossible de raconter ici cette longue vie de missionnaire. Mgr Cherrier, en faisant l'oraison funèbre de ce vieux compagnon de vie dans l'ouest, a dit de lui en trois mots ce qu'il était: un parfait gentilhomme, un saint prêtre et un oblat dévoué. Et il le fût cinquante ans, jusqu'à la fin, ainsi que nous disions tantôt, jusqu'aux petits enfants sauvages du catéchisme de Kenora!

Un jour, nous disait-on hier, le Père Allard partait de Piguish pour aller aux malades à soixante-quinze milles. Il voyageait en traîneau à chiens, avec un jeune homme qui le conduisait. Au bout de ce long trajet, il trouva dans une misérable hutte cinq malades de la picote, et personne, bien entendu, pour les soigner. Il se fit garde-malades et médecin et soigna ces pauvres gens le mieux qu'il le put, tout en travaillant à les sanctifier en même temps. L'un des malades mourut, les autres prirent du mieux. Le Père Allard se remit en chemin, pour Piguish. Au bout de cinquante mille, il projetait de s'arrêter en un certain endroit et de s'y reposer. Mais il y avait là des protestants fanatiques. On sut que le Père avait soigné

dès picotés. On lui défendit, le fusil au poing, de s'arrêter. Il dut donc continuer sa course et faire encore vingt-cinq milles. C'est un détail, mais il en dit long.

C'est que, et cela explique tout, le Père Allard était un vrai missionnaire. Ainsi qu'il disait, il s'était donné tout entier aux missions et il ne se reprit jamais. Il a, dans ses courses et ses constructions, beaucoup et longtemps travaillé. Ce n'était pas un tempérament vif. Il était plutôt lent. Mais il était laborieux et homme d'un jugement sain et sûr. Les anciens pourraient nous dire que s'il ne répondait pas toujours, ni tout de suite, aux attaques aimables et spirituelles qu'on se permettait à la table de Mgr Taché — qui lui-même, tout le premier, faisait bien sa part — de temps en temps la riposte du Père Allard venait sûre, à plomb et réjouissante. Surtout, il était homme de Dieu et dévoué aux âmes! Vrai missionnaire, avons-nous dit, et c'est tout dire! Sa parole facile et sa connaissance parfaite des langues française, anglaise et sauvages, lui permettait de donner libre cours à ce pieux zèle. Il chantait superbement et, à ses heures, parlait vraiment avec éloquence. Parmi ceux qu'il a si longtemps et si heureusement évangélisés, on gardera longtemps sa mémoire.

Bref, c'est une belle vie qui vient de s'éteindre, une vie qui fut utile aux hommes et profitable aux oeuvres de Dieu. Devant la tombe du Père Allard, comme hier devant celle du Père Lacombe, comme naguère devant celle de Mgr Langevin ou devant celle de Mgr Taché, les Canadiens français, et surtout nous, leurs prêtres, nous nous devons de nous incliner avec respect. Ces hommes des missions lointaines ont honoré magnifiquement notre sang, notre foi et notre sacerdoce! Bienheureux ceux qui évangélisent les pauvres de la terre! Dans le ciel, ce seront, ce sont déjà, des riches et des heureux!

E.-J. A.



dernier  
die, gé  
de son

Il ét  
au coll  
fut rec  
ensuite  
(le 10  
normal  
tingdon  
de Mgr  
six ans  
prolong

Pour  
qui a de  
sa tomb  
exceptio  
sacrific  
comman  
de ce ti  
garde se

Que la  
*Lux aet*

---

**M. L'ABBE SANTOIRE**


---

**M** l'abbé Camille Santoire, ancien vicaire-général de Valleyfield et ancien curé de Huntingdon et de Saint-Louis-de-Gonzague, est décédé, le 16 janvier dernier, à l'Hôtel-Dieu de Valleyfield, après une longue maladie, généreusement acceptée, dans la soixante-huitième année de son âge et la trente-troisième de son sacerdoce.

Il était né à Longueuil, le 18 juillet 1849. Après ses classes au collège de Montréal, chez les sulpiciens, il étudia le droit, fut reçu avocat, et pratiqua une dizaine d'années. Il entra ensuite dans l'état ecclésiastique, fut ordonné prêtre en 1884 (le 10 août), devint l'assistant de feu M. Verreau, à l'école normale Jacques-Cartier, puis successivement curé de Huntingdon, de Valleyfield — où il fut le premier vicaire-général de Mgr Emond — et enfin de Saint-Louis-de-Gonzague. Il y a six ans environ, la maladie le forçait à une retraite qui s'est prolongée.

Pour nous conformer au désir du vénéré et regretté défunt, qui a demandé avec instance qu'on garde le silence autour de sa tombe, nous ne dirons rien de cette belle vie d'un prêtre, exceptionnellement distingué, où le travail, l'humilité et le sacrifice ont eu leur large part. Nous nous contentons de recommander aux pieux suffrages de nos lecteurs la mémoire de ce très digne et si sacerdotal confrère. L'histoire, qui garde ses droits, parlera sans doute plus tard.

Que la lumière du Dieu qu'il a servi l'éclaire à jamais. —  
*Lux aeterna luceat ei !* E.-J. A.

---

## COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

### MOIS DE SAINT JOSEPH

Nous avons commencé, en 1913, les exercices du mois de saint Joseph en février, afin de les finir la veille de la fête du 19 mars, vu que la statue devait être couverte, à l'occasion du temps de la Passion. Pouvons-nous cette année agir de même, quoique la Passion n'arrive qu'après la fête ?

On ne peut pas dire que cette concession de commencer les exercices du mois de mars en l'honneur de saint Joseph soit accordée parce que la statue du saint doit être voilée en certaines années où Pâques arrive de bonne heure. Le décret du 4 février et 18 juillet 1877 <sup>1</sup> ne mentionne nullement le voilement de la statue, ce qu'il ferait nécessairement si telle en était la raison. La véritable raison est encore plus large. Elle repose sur le fait qu'en plusieurs endroits, on préférerait faire ces exercices avant la fête de saint Joseph. La Congrégation accepte cette pratique et déclare qu'on pourra gagner en l'adoptant les indulgences accordées pour le mois de mars même. Non seulement le décret ne mentionne pas le temps de la Passion, mais même en commençant pour finir le 18 mars on finira quelquefois ces exercices après le dimanche de la Passion. Le décret mentionne que ces exercices commencent alors le 16 ou le 17 février, c'est-à-dire, qu'on les commencera le 16 en année commune, le 17 en année bissextile. C'est assez dire qu'ils doivent durer trente-et-un jours et non trente jours, comme s'ils avaient lieu en mars.

Cette concession s'applique à l'exercice privé, à celui qu'on fait en communauté, ou au choeur, aussi bien qu'à celui fait dans une église ou chapelle publique. Toute raison plausible suffit pour autoriser ce changement et en assurer le gain des indulgences.

<sup>1</sup> On peut en lire le texte dans la *Nouvelle Revue théologique*, vol. ix, année 1877, page 228.

D'où  
année,  
ne déf

Oui  
brévia  
pouv  
che or  
faut i  
faire  
nités  
che. I  
dées p  
autres  
Ce déc  
tés de  
ciation,  
saint J  
de l'As  
laire de  
lennités  
de sain  
du Pré  
Joachim  
Rosaire.  
c'est qu  
à leur é  
à ces joi

<sup>1</sup> On pe  
<sup>2</sup> Toute  
dent des  
me broc  
Canada q  
aines fé  
Ordo, au

## SOLENNITE DE LA PURIFICATION

D'où vient donc que la solennité de la Purification soit, cette année, assignée au dimanche de la septuagésime. Le décret de 1913 ne défend-il pas les solennités les dimanches de 2e classe ?

Oui, il est vrai que le décret qui règle la seconde réforme du bréviaire accorde quelques solennités à faire au dimanche, pourvu qu'il ne soit pas de 1e ni de 2e classe, mais un dimanche ordinaire, ou, selon la rubrique, *per annum*.<sup>1</sup> Mais il faut interpréter ce document pour le bien comprendre et en faire une application judicieuse. Cette concession de solennités ne concerne que les fêtes jusque-là célébrées le dimanche. Elle ne s'applique pas à toutes les solennités déjà concédées par le Saint-Siège. Par suite elle ne concerne pas les autres solennités précédemment accordées en différents pays. Ce décret ne change donc rien à nos treize anciennes solennités de la Purification, de saint Thomas d'Aquin, de l'Annonciation, de saint Joseph, de la Fête-Dieu, du Sacré-Coeur, de saint Jean-Baptiste, des saints Pierre et Paul, de sainte Anne, de l'Assomption, de la Nativité, de saint Michel et du titulaire de nos églises paroissiales. Il ne concerne que les dix solennités nouvelles du saint Nom de Jésus, de la sainte Famille, de saint Joseph, du Sacré-Coeur, de saint Jean-Baptiste, du Précieux-Sang, de la Dédicace des églises, de saint Joachim, de Notre-Dame des Sept-Douleurs, et du Saint-Rosaire. Si plusieurs de ces solennités sont ici répétées, c'est qu'elles sont comprises dans les deux indults. On peut à leur égard bénéficier des deux concessions, comme on le voit à ces jours de solennités dans l'Ordo.<sup>2</sup> J. S.

<sup>1</sup> On peut lire ce texte dans l'*Ami du clergé*, 1913, page 979.

<sup>2</sup> Toutes les difficultés qui résultent de divers indults qui accordent des solennités sont clairement et complètement résolues dans une brochure récente intitulée *ETUDE des indults accordés tant au Canada qu'à l'Eglise universelle pour transférer la solennité de certaines fêtes* et qu'on peut se procurer aux mêmes endroits que l'Ordo, au prix de 25 sous.

## SŒURS DE SAINTE-ANNE

### VÊTURE ET PROFESSION RELIGIEUSE



LE 23 janvier, dans la chapelle du Mont-Sainte-Anne, à Lachine, le Rév. Père Jacques Dugas, s. j., présidait une double cérémonie de profession et de vêtiture, en présence d'une foule de parents et d'amis des nouvelles soeurs.

*Ont fait profession* : Soeur Stanislas-Marie, née Marie-Lse Phaneuf, de Worcester, Mass. ; Soeur Marie-Cécile-de-la-Croix, née Béatrice De la Croix, de Champlain ; Soeur Marie-Anne-Lucile, née Corinne Parent, de Notre-Dame-du-Sacré-Coeur ; Soeur Marie-Rose-Eveline, née Aurore Marion, de Saint-Jacques-de-Montcalm ; Soeur Marie-François-du-Crucifix, de Saint-Denis-de-Richelieu ; Soeur Marie-de-Bon-Secours, née Léopoldine Levasseur, de Fraserville ; Soeur Marie-Jean-du-Sauveur, née Edna Roch, de Saint-Norbert ; Soeur Marie-Louise-Emma, née Rose-Anna Thérien, de Saint-Janvier.

*Ont pris le voile de novices vocales* : Mlles Blanche Claude, de Montréal, dite Soeur Marie-Théodose ; Albertine Théberge, de Valley Falls, dite Soeur Marie-Ursule ; Lévanie Thérien, de Saint-Guillaume d'Upton, dite Soeur Marie-Laurent ; Marie-Louise Contu, de Saint-Félix-de-Valois, dite Soeur Marie-Georges-Albert ; Aurélie Renaud, de Sainte-Anne-des-Plaines, dite Soeur Marie-Françoise-de-Chantal ; Zéphérina Héroux, de Sainte-Mélanie, dite Soeur Marie-Anne-Justine ; Alexina Roy, de Williamsett, Mass., dite Soeur Marie-Joseph-de-Copertine ; Albertine Roy, de Worcester, Mass., dite Soeur Marie-Véronique-du-Calvaire ; Diana Blanchette, de Waterbury, Conn., dite Soeur Marie-Lucie-de-Jésus ; Juliana Saint-Amand, de Nashua, dite Soeur Marie-Athanase-d'Alexandrie ; Laura Lagacé, de Saint-Jean-de-la-Croix, dite Soeur Marie-Simonne ; Yvonne Fréchette, de Saint-Norbert, dite Soeur Marie-Anne Eugénie ; Rose Desrochers, de Saint-Jacques, dite Soeur Marie

Lucien  
Alicé ;  
Ruth ;  
Agnès-  
Marie-  
Soeur d  
des-Pla  
de Sair  
Brazeau  
Anna I  
Maria  
main ;  
Joseph-  
dite So  
Félix-de  
de Amé  
Nantel,  
laire, de  
riste ;  
Marie-T  
dite Soe  
burg, M  
Raymond  
Yvonne  
vais ; Ma  
de ; Léon  
Anastasi  
Marie-Ma  
Ont res  
rière, de  
Louise Le  
Alexandri  
Priscille ;  
Marie-Clér

Lucien; Alice Roch, de Montréal, dite Soeur Marie-Louise-Alice; Victoria Goulet, de Worcester, Mass., dite Soeur Marie-Ruth; Theresa Smith, de Saint-Alphonse, dite Soeur Marie-Agnès-Thérèse; Régina Pontbriand, de Webster, dite Soeur Marie-Anne-Catherine; Rose Deschènes, de Fitchburg, dite Soeur Marie-Rose-Hélène; Hermine Guénette, de Sainte-Anne-des-Plaines, dite Soeur Marie-Flore-Anna; Germaine Poitras, de Saint-Henri-de-Mascouche, dite Soeur Marie-Elie; Estelle Brazeau, de Montréal, dite Soeur Marie-Anne-Madeleine; Anna Ducharme, de Saint-Cléophas, dite Soeur Marie-Nazaire; Maria Laferrrière, de Saint-Cuthbert, dite Soeur Marie-Germain; Adrienne Poissant, de Saint-Blaise, dite Soeur Marie-Joseph-Arsène; Berthe Charron, de Sainte-Anne-des-Plaines, dite Soeur Marie-Emilienne; Amilda Beausoleil, de Saint-Félix-de-Valois, dite Soeur Marie-Bernardin; Louise Belcourt, de Amherstburg, Ont., dite Soeur Marie-Hortensius; Ritha Nantel, de Saint-Henri, de Soeur Marie-Cassion; Fernande Alaire, de Saint-Sauveur-des-Monts, dite Soeur Marie-Euchariste; Antoinette Bergeron, de Saint-Léonard, dite Soeur Marie-Télesphore; Julienne Gravel, de Saint-Félix-de-Valois, dite Soeur Marie-Jeanne-Leber; Eulalie Larivière, de Fitchburg, Mass., dite Soeur Marie-Eulalie-de-Barcelone; Irène Raymond, de Saint-Esprit, dite Soeur Marie-Joseph-Amédée; Yvonne Gervais, de Sainte-Elisabeth, dite Soeur Marie-Gervais; Marie Linck, de Utica, N.-Y., dite Soeur Marie-Etheltrude; Léontine Marsolais, de Saint-Alexis, dite Soeur Marie-Anastasie; Raphaëla Savaria, de Sainte-Julie, dite Soeur Marie-Marguerite-d'Youville.

*Ont reçu le voile de novices coadjutrices* : Mlles Ida Larivière, de Curran, Ont., dite Soeur Marie-Alexandre; Marie-Louise Lepage, de Saint-Victor, dite Soeur Marie-Adrienne; Alexandrina Durand, de Saint-Edmond, dite Soeur Marie-Priselle; Léontine Leblanc, de Saint-Jacques, dite Soeur Marie-Clément.

Anne,  
prési-  
étude,  
velles  
  
rie-Lse  
Croix,  
-Anne-  
Coeur;  
nt-Jac-  
ix, de  
rs, née  
ean-du-  
Marie-  
vier.  
Claude,  
héberge,  
érien, de  
; Marie-  
rie-Geor-  
mes, dite  
roux, de  
tina Roy,  
opertine;  
rie-Véro-  
y, Conn.  
mand, de  
Laura La-  
Simonne;  
arie-Anne  
eur Marie

---

**SOEURS DE MISERICORDE**

---

**VETURE ET PROFESSION RELIGIEUSE**

---

**L**E mardi, 16 janvier, avait lieu dans la chapelle des Soeurs de Miséricorde, rue Dorchester, une cérémonie de profession religieuse, présidée par Sa Grandeur Mgr Brunet, évêque de Mont-Laurier.

*Ont prononcé les vœux temporaires :* Soeur Sainte-Adéline, née Marie-Clara Larivière, de South Indian, Ont.; Soeur Saint-Wilfrid, née Emma Godin, de Midland, Ont.; Soeur Sainte-Edithe, née Marie-Angéline Lavoie, de Sainte-Flavie-de-Rimouski; Soeur Sainte-Appoline, née Marie-Eugénie Côté, de Saint-Fabien-de-Rimouski; Soeur Sainte-Claudia, née Marie-Adèle Fortin, de Val Brillant; Soeur Saint-Isidore, née Marie-Claudia Levesque, de Trois-Pistoles; Soeur Saint-Maurice, née Marie-Louise-Amanda Saint-Cyr, de Wolseley, Sask.; Soeur Saint-Martin, née Marie-Céculie D'Amours, de Saint-Mathieu-de-Rimouski.

*Ont prononcé les vœux perpétuels :* Soeur Sainte-Ida, née Marie-Ernestine Drapeau, de Trois-Pistoles; Soeur Saint-Hippolyte, née Marie-Eva Ouellet, de Grand-Falls, N. B.; Soeur Sainte-Barbe, née Marie-Angéline Kavanagh, de Saint-Jovite; Soeur Sainte-Colette, née Marie-Eudoxie Charbonneau, de Montréal; Soeur Saint-Roch, née Marguerite-Marie Martin, de Saint-Rémi.

Le saint sacrifice a été offert par Mgr l'officiant, et l'allocution de circonstance a été donnée par Mgr LePailleur, curé de Saint-François d'Assise.